



académie
Rennes



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

PSA PEUGEOT CITROËN



CONVENTION DE PARTENARIAT ACADÉMIQUE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	Page 3
AXES DE COLLABORATION.....	Page 5
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACADÉMIQUE	Page 7
DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACADEMIQUE.....	Page 9
ANNEXE 1 – Coordonnées des partenaires.....	Page 10
Fiche descriptive des actions	Page 12

PRÉAMBULE

La mutation rapide des techniques et des organisations du travail s'accompagne de changements des profils d'emploi, qui modifient la carte des métiers. Ceci nécessite d'établir et de tenir à jour une cartographie des compétences professionnelles, afin de s'adapter aux exigences des emplois.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche développent depuis de nombreuses années des partenariats avec les entreprises et diversifient, avec elles, les diplômes des filières techniques et professionnelles. Quant aux entreprises, elles favorisent la création et le déploiement des formations initiales en alternance sans relâcher leur effort en matière de formation continue.

Pour y contribuer, PSA Peugeot Citroën entretient et développe depuis plus de 40 ans des relations avec le monde de l'éducation, en particulier avec les étudiants, les professeurs, les inspecteurs des sciences et techniques industrielles, d'économie-gestion, les universitaires et directeurs de grandes écoles.

Pour progresser et préparer demain, PSA Peugeot Citroën et les ministères de l'Éducation nationale ont renouvelé le 10 novembre 2009 l'accord-cadre du 21 janvier 2004 ; des chargés de mission école entreprise (CMEE) ont été nommés pour organiser et animer le copilotage du partenariat, en s'appuyant sur des outils de concertation, tels que des conventions locales, régionales, nationales et internationales. Ces conventions ont pour objectifs d'identifier et de répondre à des besoins clairement identifiés par le système éducatif et l'entreprise et de dresser un bilan annuel des actions conjointes.

Dans ce contexte, l'académie de Rennes et le centre de production PSA Peugeot Citroën de Rennes conviennent d'enrichir et d'organiser leurs échanges de manière permanente, d'associer leurs initiatives et leurs moyens pour favoriser le développement de leurs relations, notamment dans le domaine industriel.

Avec l'objectif de satisfaire de part et d'autre des besoins identifiés par les deux partenaires, le développement de leurs relations et de leurs actions interviendra dorénavant dans le cadre de la convention de partenariat académique qui suit. Cette convention fait suite à celle signée le 1^{er} octobre 2001.

Entre les soussignés:

ACADÉMIE DE RENNES

Représentée par

Monsieur Alain MIOSSEC, Recteur de l'académie,

et

PSA PEUGEOT CITROËN

Représenté par

Monsieur Jean-Marie DAILLAND, Directeur du centre de production de Rennes,

Il est convenu de s'engager dans un partenariat école/entreprise, régi par la convention de partenariat académique qui suit.

1/ AXES ET COLLABORATION

1.1 Évolutions des métiers, des compétences et des formations

L'académie de Rennes et le site PSA Peugeot Citroën de Rennes développeront leur collaboration, pour anticiper les besoins des nouveaux métiers, analyser les évolutions des métiers exercés au sein du site et étudier leurs incidences des points de vue quantitatif et qualitatif.

Les partenaires définiront en commun les études et enquêtes à réaliser dans le cadre de l'évolution de la carte des formations et son adaptation aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Ces études pourraient nourrir la réflexion des groupes de travail chargés de l'élaboration du schéma des formations de l'académie de Rennes et s'appuyer éventuellement sur les études des métiers réalisées par le Groupe PSA Peugeot Citroën.

L'académie de Rennes informera le centre de production PSA Peugeot Citroën de Rennes de l'évolution des diplômes et des structures pédagogiques de l'académie.

1.2 Information et orientation des jeunes

Le centre de production PSA Peugeot Citroën de Rennes et l'académie de Rennes accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes, visant à faciliter le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront, dans la mesure de leurs capacités respectives, à l'information des jeunes, des conseillers d'orientation psychologues, des professeurs principaux des collèges et lycées de l'académie, de représentants de parents d'élèves par :

- la diffusion d'informations sur les différents métiers du centre de production,
- des rencontres thématiques avec le site de production et de journées de découverte des métiers.

1.3 Formations initiales et continues

1.3.1. Formation des jeunes et des adultes

Les deux parties rappellent leur volonté d'accroître l'efficacité de la formation professionnelle par :

- l'accueil de jeunes en stages ou en formation dans l'entreprise dans le respect des disponibilités d'accueil, des référentiels des diplômes professionnels, tels que CAP, Baccalauréat Professionnel 3 ans et BTS,
- L'accueil en entreprise de stagiaires de la formation continue des Groupements d'Etablissements scolaires (GRETA) dans le cadre de la préparation à un diplôme éducation nationale,

- la mise en place :
 - de formations d'adaptation à l'emploi sous statut scolaire
 - de contrats d'apprentissage
 - de contrats de professionnalisation
 - de formations complémentaires d'initiative locale (FCIL).
- la participation d'experts de l'entreprise à des actions d'information ou de formations de jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire.
- la mise à disposition, selon les capacités de l'entreprise, de pièces, d'outillage et de documentation destinés à l'enseignement.

1.3.2. Formation des personnels de l'Éducation Nationale

Sur demande du Rectorat, le centre de production de Rennes étudiera les possibilités d'organisation de journées thématiques ou de stages sur des thèmes industriels ; des visites spécifiques pourront également être proposées.

1.3.3. Formation des personnels de l'entreprise

L'académie de Rennes favorisera à la demande du centre de production de Rennes :

- l'accueil de salariés de l'entreprise dans le cadre de formations individualisées mises en œuvre par les GRETA de l'académie.
- la valorisation des acquis de l'expérience des salariés de l'établissement ainsi que l'accompagnement de cette démarche par le dispositif académique de validation des acquis (DAVA).

1.4 Développement de l'emploi féminin

Considérant que l'égalité des chances dans l'enseignement et l'activité professionnelle est une source d'équilibre social et d'efficacité économique, PSA Peugeot Citroën, le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mettent en œuvre, de façon coordonnée, des actions d'information et de communication destinées aux différents acteurs de l'orientation des jeunes filles vers un projet professionnel.

Les actions engagées ont pour objectifs :

- de faire évoluer les représentations socioculturelles traditionnelles,
- de démontrer que les jeunes filles ont leur place dans les filières de formation technique et scientifique donnant accès aux métiers de l'automobile,
- d'encourager les jeunes collégiennes et lycéennes à se diriger vers ces filières d'enseignement scientifiques et techniques,
- d'accompagner ces jeunes filles tout au long de leur parcours, de la formation jusqu'à l'emploi, afin d'éviter découragement et abandon.

Ces actions se déploieront notamment lors des journées de découvertes métiers (évoquées au point 1.2) ainsi que dans le cadre des cursus en alternance et des stages conventionnés.

1.5 Actualisation des diplômes professionnels et de la qualité de la formation

En fonction des disponibilités, le site déléguera des experts dans les groupes de travail des commissions professionnelles consultatives, réunis par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour actualiser le contenu des diplômes.

2/ MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACADÉMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par le centre de production de Rennes et l'académie de Rennes.

2-1 Composition et missions du Comité de pilotage

Il est composé de la manière suivante :

- pour l'académie de Rennes :
 - le recteur ou son représentant
 - le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) ou son représentant
 - le Chef de Service Académique de l'Information et de l'Oriantation (CSAIO)
 - les inspecteurs (IEN/ET et IA/IPR) de la filière
 - le chargé des relations Ecole-Entreprise
- pour PSA Peugeot Citroën
 - le directeur du site ou son représentant
 - le directeur des relations sociales et humaines ou son représentant
 - le responsable du développement RH de l'établissement
 - le responsable des partenariats académiques de l'établissement
 - le responsable des partenariats académiques France

Le comité de pilotage définit les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année (modèle de fiche- action jointe), afin de contribuer à la réussite de tout ou partie des axes définis dans la présente convention. Il se réunit une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

A cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan d'actions pour l'année à venir sont formalisés.

Le comité de pilotage initie, selon les besoins, des groupes techniques opérationnels pour mettre en œuvre et suivre les actions.

2.2. Confidentialité

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention cadre auront un caractère confidentiel.

Le rectorat de l'académie de Rennes s'engage à en avertir ses personnels ; l'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat ne peut intervenir sans le consentement exprès des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel, qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans un établissement du groupe PSA Peugeot Citroën.

2.3. Statut du personnel

Les personnels du site et du système éducatif œuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles de chacun.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

2.4. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires dans le respect des règles de confidentialités stipulées à l'article 2.2.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenants.

2.5. Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir, si un litige sérieux survenait, et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue à la présente convention de partenariat académique.

3/ DURÉE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACADÉMIQUE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction, à compter de sa date de signature.

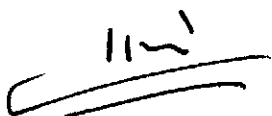
Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues au titre I ; les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'académie de Rennes ou le centre de production de Rennes, sous réserve d'un préavis de trois mois. Les actions engagées au titre d'une année scolaire devront toutefois pouvoir être menées à leur terme, sauf accord mutuel des deux parties.

Fait à Rennes, le 2 février 2011

Le Recteur de l'académie de Rennes

Le Directeur du centre de production
PSA Peugeot Citroën de Rennes



Alain MIOSSEC



Jean-Marie DAILLAND

ANNEXE 1

ADRESSE ET CONTACTS AU RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

Adresse du rectorat de l'académie :	96 rue d'Antrain, CS 10503 35705 Rennes cedex 7
Recteur de l'Académie : Alain MIOSSEC	Tél. 01 23 21 73 00 Mèl : ce.cab@ac-rennes.fr
Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) : Laurent BLANES	Tél. 02 99 25 11 63 Mèl : ce.dafpic@ac-rennes.fr
Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (CSAIO) : Raymonde ROUZIC	Tél. 02 99 25 11 11 Mèl : ce.saio@ac-rennes.fr
<u>Correspondants académiques</u>	
Inspecteur STI (IEN/ET) Michel Le BIHAN	Tél : 02 23 21 74 41 Mèl : michel.le-bihan@ac-rennes.fr
Inspecteur STI (IA/IPR) François LE REST	Tél : 06 89 45 31 16 Mèl : francois.le-rest@ac-rennes.fr
<u>Chargé des relations Ecole-Entreprise :</u> Françoise SAUTEREAU	Tél : 02 99 25 18 49 Mèl : francoise.sautereau@ac-rennes.fr
<u>Ingénieur Pour l'Ecole (IPE) :</u> Véronique REBOUX	Tél : 02 99 25 18 45 Mèl : veronique.reboux@ac-rennes.fr

PILOTAGE NATIONAL DES PARTENARIATS ACADEMIQUES

Direction générale de l'enseignement scolaire du
ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et
de la vie associative et le ministère de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél. : 01 55 55 30 19

Fax : 01 55 55 10 49

- Pilote : Gabriel MADELIN (Bureau du partenariat avec le monde professionnel).

Mèl :

gabriel.madelin@education.gouv.fr

PSA Peugeot Citroën

Tél : 01 61 45 61 09

- Pilote : Gilles BABOIN (Direction des Ressources Humaines de PSA Peugeot Citroën).

Fax : 01 61 45 59 70

Mèl : gilles.baboin@mpsa.com

ADRESSE ET CONTACTS Centre de production PSA Peugeot Citroën de Rennes

Route de Nantes,
35177 Chartres de Bretagne

Tél. 02 23 36 31 31

Directeur du centre de production

Jean-Marie DAILLAND

Tél. 02 23 36 30 90

Jeanmarie.dailland@mpsa.com

Directeur des Ressources Humaines

Bruno BERTIN

Tel. 02 23 36 34 15

bruno.bertin@mpsa.com

Correspondant académique

Marie Christine FLAVIGNY

Tél. 02 23 36 36 91

mariechristine.flavigny@mpsa.com

Fiche descriptive d'action

Axe :		Action n°:	
Titre :			
Objectif :			
Description de l'action	Moyens nécessaires	Délai	Pilote
Indicateur de réussite			
Date de revue		Bilan	